



## La collecte et le recyclage des lampes usagées

### LES SOLUTIONS POUR LES INSTALLATEURS ÉLECTRICIENS

#### LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes.



• **LAMPES USAGÉES = DÉCHETS SPÉCIAUX.**  
À ne pas mélanger aux déchets banals.

• Les lampes concernées sont identifiables grâce au marquage "poubelle barrée".

• 93% de leur poids est recyclé (verre, métaux).



Pour en savoir plus ou pour trouver votre solution de collecte :

 N°Azur 0810 001 777  
PRIX APPEL LOCAL

ou site internet : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

#### LES SOLUTIONS DE COLLECTE

**Détenteur de déchets = responsable de l'élimination de ses déchets** dans des conditions conformes à la réglementation (Code de l'environnement, Livre V, Titre IV, Déchets).

**Depuis le 15 novembre 2006 : filière d'élimination** orchestrée par l'éco-organisme Récylum et financée grâce à l'Éco-contribution (décret DEEE).

Plusieurs solutions pour se débarrasser des lampes collectées chez ses clients.



##### FAIRE ENLEVER SES LAMPES DIRECTEMENT PAR RÉCYLUM

Dépose de 2 conteneurs (1,6 m<sup>2</sup> et 1 m<sup>2</sup> au sol), enlèvement et recyclage des lampes.

##### Conditions

- Gratuit à partir de 500 kg (≈ 3000 lampes) /an.
- En deçà : 300€ ht/an de participation aux frais de gestion.
- Dépôt de garantie = 150€ ht/conteneur.

##### Traçabilité

Fiche de Suivi des Conteneurs, historique des enlèvements, Certificat de Recyclage.



##### DÉPOSER SES LAMPES SUR UN POINT DE COLLECTE

Chez son grossiste ou en déchèterie.

→ Liste des Points de collecte partenaires de Récylum sur : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

##### Conditions

- Dépose chez son grossiste : gratuit.
- Dépose en déchèterie : à vérifier auprès de sa mairie.

##### Traçabilité

Possibilité d'obtenir un certificat de collecte chez son grossiste.




##### CONFIER SES LAMPES À UN COLLECTEUR DE DÉCHETS :

Celui-ci remet les lampes collectées à Récylum.

→ Liste des "collecteurs de lampes agréés Récylum" sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

**Conditions** à définir avec le prestataire.

 Recyclage déjà financé par l'Éco-contribution.

**Traçabilité** à définir avec le prestataire.

(BSD / bon d'enlèvement / Certificat de Collecte Sélective...)